

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire ജന്ദുജന്ദു

Séance du Jeudi 16 Décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 48 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 11

Nombre de membres excusés : 1 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation : 10 décembre 2021

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

2 1 DEC. 2021

et affichage le : 2021

7 - Finances Locales 7.10 - Divers L'an 2021, le 16 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel

choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 10 décembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 10 décembre 2021.

M. Gilles MALOISEL a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Transfert des compétences « Enseignement supérieur » et « Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) »
Révision des attributions de compensation de Vire Normandie au 1er janvier 2022

		Excusés			
Noms des Conseillers	Présents	*Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6) *A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) représe par un supplés et/ou n'ayant	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	х				
Mme Nathalie BOUILLARD	х				
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	х				
M. Sylvain DELANGE	х				
Mme Valérie DESQUESNE	х				
M. Jean ELISABETH	х				
Mme Najat LEMERAY	х				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	х				

D2021-12-7-12b

			Excusés		
Noms des Conseillers	Présents	* <u>Représenté(e) par</u> : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	х				
M. Manuel MACHADO	Х				
TERRES-DE-DRUANCE			1		1
M. Jean TURMEL				X	·
BEAUMESNIL				,	,
M. Gilles PORQUET	Х				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY	х				
LECONTE					k
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	Х				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	Х				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-	x				
VALOGNES	^				
M. Olivier JEANNEAU	Х				
Mme Colette JOUAULT	Х				
Mme Bernadette LEROY	Х		V 10 0 11 PRICON		
M. Georges RAVENEL			X : Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
DOUT DELLANGED					
PONT-BELLANGER M. Christian MARIETTE	I			T	Х
W. OHISHAIT WARLETTE					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS				T	_
M. Maurice ANNE	Х				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	х				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	х				
M. Alain DECLOMESNIL	х				
M. Régis DELIQUAIRE	х				
M. Didier DUCHEMIN	х				
M. Marc GUILLAUMIN	х				
M. Francis HERMON	х				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	3		X : Mme Natacha MASSIEU		
M. Eric MARTIN	Х				
Mme Natacha MASSIEU	х				
Mme Sandrine SAMSON	х				
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN		

			Excusés		
Noms des Conseillers	Présents	* <u>Représenté(e) par :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			X : M. Frédéric BROGNIART		ľ
M. Frédéric BROGNIART	х				
Mme Caroline CHANU	Х				
Mme Marie-Françoise			X : M. Gilles FAUCON		
DAUPRAT			A . IVI. Gilles FAOCON		
M. Gilles FAUCON	Х				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Frédéric BROGNIART		
Mme Sabrina SCOLA			X : M. Gilles FAUCON		
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	Х				
Mme Marie-Noëlle BALLE	х				
M. Lucien BAZIN	х				
Mme Marie-Ange CORDIER	Х				
M. Serge COUASNON	Х				
Mme Nicole DESMOTTES	х				
Mme Sylvie GELEZ	Х				
M. Corentin GOETHALS			X : Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE	Х				
M. Gilles MALOISEL	Х				
M. Pascal MARTIN	Х				
M. Gérard MARY			X : Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Valérie OLLIVIER	Х				
M. Régis PICOT	Х				
Mme Jane PIGAULT	Х				
Mme Annie ROSSI	Х				
M. Guy VELANY	Х				
TOTAL	47	1	11	1	1
Nombre de Membres en e			61		
Nombre de conseillers p			48		
Quorum En raison de la période de crise sa la pandémie de la COVID-19; le q fixé à un tiers des membres en	nitaire liée à juorum est				
présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14		21			
novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021- novembre 2021) Nombre de votants					
(conseillers présents + po *En raison de la période de crise s à la pandémie de la COVID-19, et j de l'état d'urgence sanitaire, un o peut-être porteur de deux po (article 2 de l'Ordonnance n°2020- avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021- novembre 2021)	anitaire liée lusqu'à la fin conseiller puvoirs -391 du 1er		59		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Compte-tenu du rapport d'évaluation des charges transférées, il est proposé de réviser l'attribution de compensation de la commune de Vire Normandie au 1er janvier 2022, soit :

- Attribution de compensation 2021 : 5 312 638 €
 Attribution de compensation 2022 : 5 287 638 €
- Le Conseil communautaire est invité à valider la modification de l'attribution de compensation de la commune de Vire Normandie au 1^{er} janvier 2022, date du transfert des compétences « Enseignement supérieur » et « Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) » à l'Intercom de la Vire au Noireau.

VOTE						
		Vote ordinaire à	main levée_:			
	59	Contre :		Abstentions:		

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits Au registre suivent les signatures.

> Le Président, M. Marc ANDREU SABATER

